



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Madame Annick Girardin
Ministre de la Fonction publique
80 rue de Lille
BP 10445
75327 PARIS CEDEX 07

Paris, le 29 juillet 2016

Madame la Ministre,

La Direction Générale des Finances Publiques a présenté aux organisations syndicales son projet de déclinaison du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations.

La catégorie A concernée à la Direction Générale des Finances Publiques comprend quatre grades : Inspecteur, Inspecteur Divisionnaire (IDIV), Inspecteur Principal (IP) et Administrateur des Finances Publiques Adjoint (AFIPA), dont deux sont atypiques : IDIV et AFIPA, avec un indice sommital actuel correspondant à Directeur des Services dans la grille des A type de la Fonction Publique.

Parmi les propositions pour 2020 sur ces quatre grades, une est particulièrement incompréhensible et injuste.

Le grade d'IDIV, actuellement de 3ème niveau se voit proposé comme indice sommital en 2020 l'indice brut 1005, qui a l'inconvénient :

- de ne correspondre à aucun des indices sommitaux de la grille A type 2020,
- de ne pas permettre à cette catégorie de cadres une mobilité externe en cohérence avec les fonctions exercées,
- de ne pas respecter le principe du déroulement d'une carrière longue d'inspecteur sur au moins deux grades de niveaux différents

La CFTC, signataire de l'accord PPCR, demande à la DGFIP à ce que l'indice brut sommital des IDIV soit modifié afin de ne pas léser ces cadres.

Par ce courrier, la CFTC Finances Publiques souhaite vous alerter de la proposition actuelle de la DGFIP qui est préjudiciable à la grande majorité de ses cadres A et A+. Nous vous demandons d'inciter la DGFIP à revoir ses propositions au travers d'un vrai dialogue social respectant la philosophie du PPCR.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Il ne nous paraît pas concevable que des cadres soient sacrifiés à la DGFIP, alors même que les emplois qu'ils peuvent actuellement obtenir dans le cadre d'une mobilité dans d'autres administrations ne pourront plus leur être accessibles en 2020.

D'autres ministères font le choix de valoriser tous leurs cadres, nous n'en attendons pas moins de la DGFIP.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Rachid Azzoug
Secrétaire Général

Luc Velter
Président

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfp.fr

cftcdgfp@gmail.com